

# **BUDGET RECTIFICATIF 1/2017**

# BUDGET RECTIFICATIF 1/2017

L'objectif principal du présent budget rectificatif est d'intégrer dans le budget de l'ETF les recettes affectées qui n'étaient pas définies au moment de l'adoption du budget (novembre 2016 pour le budget 2017) et de refléter les ajustements pour 2017.

Le budget ci-annexé se réfère au budget de 2017 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 25 novembre 2016.

## Recettes

Les recettes de l'ETF proviennent principalement de la subvention octroyée par la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

### 1a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

La subvention que l'ETF a reçue de la Commission européenne ne fait l'objet d'aucune modification.

### 1b. Recettes affectées – GEMM (titre 4)

Le projet intitulé «Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée» (GEMM) est doté d'un budget de 3 130 000 EUR (l'ETF y contribuant à concurrence de 1 130 000 EUR). Le projet a été lancé en 2013 et s'achèvera en 2016. Les paiements finaux ont été exécutés au début de 2017.

Le budget rectificatif intègre le montant résiduel de 69 237,63 EUR du précédent financement. L'ETF n'attend aucun financement supplémentaire pour le projet GEMM.

## Dépenses

Les activités réalisées jusqu'ici sont conformes au programme de travail adopté par le conseil de direction le 25 novembre 2016.

### 2a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

L'ajustement salarial communiqué en novembre 2016 était de +3,3 %, par opposition à une hypothèse planifiée de +1%. Les crédits disponibles pour les coûts liés aux rémunérations doivent donc être augmentés avant la fin de l'année. Un suivi étroit de l'évolution des coûts est assuré. Il est actuellement estimé que l'écart à combler avant décembre 2017 pour couvrir les coûts liés aux rémunérations s'élève à 250 000 EUR. Cependant, il existe encore plusieurs facteurs inconnus importants qui auront une incidence sur le montant final nécessaire, tels que le taux d'occupation des postes, les économies potentielles provenant de départs imprévus et, plus important encore, le facteur d'adaptation et de pondération des salaires qui sera annoncé en novembre 2017, avec effet rétroactif sur les 6 derniers mois de 2017.

L'ETF a procédé à un réexamen budgétaire, qui a identifié des crédits à hauteur de 51 700 EUR pouvant déjà être réaffectés afin de combler cet écart. Ceux-ci découlent des économies courantes provenant à la fois du titre 1 (cantine) et du titre 2 (la réunion d'avril du conseil d'administration a été financée par le budget 2016).

Dans le même temps, l'ETF a identifié une série d'activités incluses dans le programme de travail pour 2017 et qui pourraient être gelées jusqu'à ce que les coûts salariaux soient établis avec certitude. Ces «priorités négatives» relèvent tant du domaine du fonctionnement que du domaine administratif, et pourraient encore être activées dans l'éventualité où la nécessité de dépenses liées aux rémunérations ne serait pas confirmée.

L'ETF propose également une réaffectation au sein du titre 2 («Installations») afin d'affecter des crédits à la consultance en matière de révision de la couverture d'assurance. Les 9 000 EUR nécessaires sont disponibles grâce à de petites économies et à la réévaluation des coûts réels.

Le budget rectificatif comprend la proposition de réaffecter les 51 700 EUR du titre 1 et du titre 2 au profit des coûts liés aux rémunérations, ainsi que 9 000 EUR au sein du titre 2.

Des informations plus détaillées sur les activités figurent dans la colonne «Hypothèses révisées» du budget rectificatif.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif, y compris le premier transfert, représente 60 700 EUR de crédits d'engagement et de paiement, soit 0,3% de la subvention totale.

### 2b. Recettes affectées – GEMM (titre 4)

Le montant de 69 237,63 EUR inclus dans le présent budget rectificatif représente des fonds résiduels. Tous les paiements afférents au projet GEMM ont été définitivement exécutés. Le solde restant sera restitué à la Commission européenne.

## Présentation

Le budget rectificatif annexé contient les détails du budget initial ainsi que les modifications susmentionnées.

D'après les données actuelles, l'ETF devrait gérer en 2017 une subvention de 20 144 000 EUR et des recettes affectées de 69 237,63 EUR.

Poste/Art.	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
<b>TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne</b>							
<b>Chap. 1 0</b>	<b>Stratégie de pré-adhésion (15.03.02. (ex B7-033))</b>						
1 00	Phare						
1 00 1	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 00 2	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF au titre 3						
1 00 3	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 00 4	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF au titre 3						
1 01	Pré-adhésion						
1 01 1	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 01 2	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF au titre 3						
<b>Chap. 1 1</b>	<b>Action externe - Tacis, CARDs et MEDA - (15.03.03. (ex B7-664))</b>						
1 10	Soutien Commission et initiatives Europe élargie						
1 10 1	Action externe (Tacis, CARDs) - subvention aux titres 1 et 2						
1 10 2	Action externe (Tacis, CARDs) - subvention au titre 3						
<b>Chap.1 2</b>	<b>Fondation européenne pour la formation (04 03 14, ex 15.02.12, ex 15.02.27)</b>	<b>19 771 000.00</b>	<b>19 771 000.00</b>			<b>19 771 000.00</b>	<b>19 771 000.00</b>
1 20	Fondation européenne pour la formation	19 771 000.00	19 771 000.00			19 771 000.00	19 771 000.00
1 20 0	Subvention ETF	19 771 000.00	19 771 000.00			19 771 000.00	19 771 000.00
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2						
1 20 2	Subvention ETF au titre 3						
<b>Chap.1 3</b>	<b>Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années précédentes</b>	<b>373 000.00</b>	<b>373 000.00</b>			<b>373 000.00</b>	<b>373 000.00</b>
1 30	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années précédentes	373 000.00	373 000.00			373 000.00	373 000.00
1 30 0	Contribution au titre 1 et 2	373 000.00	373 000.00			373 000.00	373 000.00
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2						
1 30 2	Contribution au titre 3						
<b>TITRE 1</b>		<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>		<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>
<b>TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne</b>							
<b>Chap. 8 0</b>	<b>L'apport en nature de la Communauté européenne</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>			
8 00	L'apport en nature de la Communauté européenne		p.m.	p.m.			
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne		p.m.	p.m.			
<b>TITRE 8</b>		<b>TOTAL DU TITRE 8</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>			
<b>TITRE 9 RECETTES DIVERSES</b>							
<b>Chap. 9 0</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
9 00	Recettes diverses		p.m.	p.m.		p.m.	p.m.
9 00 0	Recettes diverses		p.m.	p.m.		p.m.	p.m.
<b>TITRE 9</b>		<b>TOTAL DU TITRE 9</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
<b>TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES</b>							
<b>Chap. 10 1</b>	<b>Résultats des années antérieures</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
10 11	Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.		p.m.	p.m.
10 11 1	Résultat budget année -/- 1		p.m.	p.m.		p.m.	p.m.
<b>TITRE 10</b>		<b>TOTAL DU TITRE 10</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF</b>							
		<b>TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>		<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>

Poste/Art.	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

## TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

<b>Chap. 4 2</b>	<b>Coopération avec d'autres institutions européennes et autres organisations</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 20 0	Le projet GEMM		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 20 1	Le projet FRAME		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 21	Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	69 237.63	69 237.63	69 237.63	69 237.63
4 21 0	Le projet GEMM		p.m.	p.m.	69 237.63	69 237.63	69 237.63	69 237.63
4 21 1	Le projet FRAME		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
<b>Chap. 4 3</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
4 30	Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
<b>Chap. 4 9</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes		p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.
<b>TITRE 4</b>	<b>TOTAL DU TITRE 4</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>

<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>		<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>20 213 237.63</b>	<b>20 213 237.63</b>

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION</b>									
<b>Chap. 11 Personnel en activité</b>		<b>13 267 900.00</b>	<b>13 267 900.00</b>	<b>+ 51 700.00</b>	<b>+ 51 700.00</b>	<b>13 319 600.00</b>	<b>13 319 600.00</b>		
Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs		10 725 000.00	10 725 000.00	+ 51 700.00	+ 51 700.00	10 776 700.00	10 776 700.00		
1 10 0 Agents temporaires		10 725 000.00	10 725 000.00	+ 51 700.00	+ 51 700.00	10 776 700.00	10 776 700.00	<p>Cette ligne budgétaire couvre les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 et 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). À partir de 2016, ce crédit couvre l'ensemble des traitements, indemnités, coûts relatifs à la sécurité sociale et contributions, facteur de pondération, adaptations des traitements, congé annuel non pris en fin de contrat, coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service pour les agents temporaires (précédemment prévus aux lignes budgétaires 1101, 1102, 1130, 1131, 1132, 1140, 1141, 1181, 1182, 1183, 1184), ainsi que les modifications possibles en raison du facteur de pondération (1190) et des adaptations des traitements (1191). Jusqu'en 2016, cette ligne budgétaire était intitulée «Traitements de base»</p> <p>Prévisions: Les 88 postes prévus dans le tableau des effectifs de l'ETF seront atteints début 2017. Le facteur de pondération ne devrait pas être modifié (99,4). Le réajustement salarial devrait être de + 1 % en 2017. On suppose qu'un ETP ne sera pas payé pour compenser les arrangements à temps partiel</p> <p>Prévisions révisées (1): L'adaptation salariale communiquée en novembre 2016 était de + 3,3 %, par opposition aux prévisions estimées à + 1 %. Il convient donc d'augmenter les crédits disponibles en ce qui concerne les dépenses afférentes aux traitements avant la fin de l'année. L'évolution des coûts fait l'objet d'une surveillance étroite. Il est actuellement estimé que le déficit à couvrir d'ici décembre 2017 pour compenser les dépenses afférentes aux traitements s'élève à 250 000 EUR. Toutefois, plusieurs éléments importants inconnus à ce jour auront une incidence sur le montant final nécessaire, comme le taux d'occupation des postes, les économies potentielles liées aux congés imprévus et surtout l'adaptation salariale et le facteur de pondération qui seront annoncés en novembre 2017 et qui auront un effet rétroactif sur le dernier semestre de 2017. L'ETF a organisé un réexamen du budget, lequel a permis d'identifier des crédits d'un montant de 51 700 EUR qui peuvent déjà être réaffectés pour réduire le déficit. Ils proviennent d'économies sur les dépenses courantes issues à la fois du titre 1 (cantine) et du titre 2 (conseil de direction). Le montant restant a été identifié parmi les priorités négatives et il pourrait être viré dès que le besoin sera confirmé.</p>	
1 10 1 Allocations familiales		-	-	-	-	-	-	<p>Cette ligne budgétaire couvrait les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
1 10 2 Indemnités de dépassement et d'expatriation		-	-	-	-	-	-	<p>Cette ligne budgétaire couvrait les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100</p>	
Art. 111 Autres agents		<b>2 153 900.00</b>	<b>2 153 900.00</b>	-	-	<b>2 153 900.00</b>	<b>2 153 900.00</b>		
1 11 0 Agent contractuel		2 086 900.00	2 086 900.00	-	-	2 086 900.00	2 086 900.00	<p>Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, indemnités, coûts relatifs à la sécurité sociale et contributions, facteur de pondération, adaptations des traitements, congé annuel non pris en fin de contrat, coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service pour les agents contractuels.</p> <p>Prévisions: En 2017, 40,5 agents contractuels équivalents temps plein sont prévus</p>	
1 11 2 Agents locaux		67 000.00	67 000.00	-	-	67 000.00	67 000.00	<p>Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux.</p> <p>Prévisions: Rémunération d'un agent local et services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.</p>	
Art. 113 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension		-	-	-	-	-	-		

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions revisées 1/2017			
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI				
1 13 0	Assurance maladie	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvrait l'assurance maladie au titre de l'article 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28)			
1 13 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	-	-	-	-	-	-	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100			
1 13 2	Assurance chômage pour les agents temporaires	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvrait l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes			
<i>Art. 114 Allocations et indemnités diverses</i>		-	-	-	-	-	-	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100			
1 14 0	Allocations de naissance et décès	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28).			
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvrait: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: - la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, - les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine			
<i>Art. 117 Prestations d'appoint</i>		360 000.00	360 000.00	-	-	360 000.00	360 000.00	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100			
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation	p.m.	p.m.	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires.			
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	360 000.00	360 000.00	-	-	360 000.00	360 000.00	Ce crédit couvrait le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.			
<i>Art. 118 Frais de recrutement et de mutation</i>		29 000.00	29 000.00	-	-	29 000.00	29 000.00	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100			
Ces crédits couvrent les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne.											
Prévisions: Pas de stages prévus pour 2017											
Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité).											
Prévisions: * Services fournis par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs) + contrat de service interagences pour le secrétariat de l'agence de coordination + coût du badge CE											
* Compte tenu du budget disponible, environ 2,5 ETP de personnel intérimaire peuvent être embauchés. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne											
* Prestataires de services (services de réception) - calculs effectués sur la base de 250 jours de service.											
* Services de déménagement pour le nouveau personnel.											
* Enquête sur l'engagement du personnel											

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions revisées 1/2017
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 18 0	Frais divers de recrutement	29 000.00	29 000.00	-	-	29 000.00	29 000.00	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33.  Ce crédit couvre divers frais de recrutement, dont: - les frais de publication, - les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, mobilier, machines et équipements divers, eau, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), - les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection, - les examens médicaux de pré-recrutement.  Prévisions: Coût moyen sur la base des tendances historiques pour un maximum de 25 candidats qui ont droit à un remboursement par procédure. Frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen Bruxelles/Luxembourg/Turin), et coûts des visites médicales préalables au recrutement. Organisation d'un centre d'évaluation.
1 18 1	Frais de voyage	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 71.  Ce crédit couvrait les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions.  Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
1 18 2	Indemnités d'installation	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.  Ce crédit couvrait les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs.  Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
1 18 3	Frais de déménagement	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 ainsi que l'article 9 de son annexe VII.  Ce crédit couvrait les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF.  Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 ainsi que l'article 10 de son annexe VII.  Ce crédit couvrait les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation.  Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100
Art. 119	Coefficients correcteurs	-	-	-	-	-	-	
1 19 0	Coefficients correcteurs	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3 de son annexe VII.  Ce crédit couvrait le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/diminutions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvrait également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi.  Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 19 1	Adaptation salariale	-	-	-	-	-	-	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1).	
<b>Chap. 1 3 Missions et déplacements</b>		<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>			<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>	Ce crédit couvre les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier.	
Art. 130	<i>Frais de missions et de déplacement</i>	<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>			<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>	Prévisions: À partir de 2016, ce poste est intégré dans la ligne budgétaire 1100	
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	110 000.00	110 000.00			110 000.00	110 000.00	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII.	
<b>Chap. 1 4 Infrastructure à caractère socio-médical</b>		<b>301 200.00</b>	<b>301 200.00</b>	<b>- 1 700.00</b>	<b>- 1 700.00</b>	<b>299 500.00</b>	<b>299 500.00</b>	Ce crédit couvre: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaires encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.	
Art. 143	<i>Service médical</i>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>			<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>	Prévisions: missions administratives liées à la gouvernance, à l'apprentissage et au développement. Des efforts sont mis en œuvre pour réduire les crédits affectés aux missions grâce au recours plus intensif à la vidéoconférence et aux synergies.	
1 43 0	Service médical	30 000.00	30 000.00			30 000.00	30 000.00	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 59 et 8 de son annexe II.	
<b>Art. 144</b>	<i>Formation interne</i>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>			<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	Ce crédit couvre les frais du service médical indépendant intervenant pour l'ETF (notamment la réalisation des examens médicaux réguliers des agents de l'ETF, les frais d'un médecin-conseil et des médicaments, les équipements de premiers soins, etc.).	
1 44 0	Formation interne	250 000.00	250 000.00			250 000.00	250 000.00	Prévisions: visites médicales annuelles (coût moyen pour 90 visites), visites du médecin-conseil de l'ETF et frais de consultation, y compris les frais de mission lors de la représentation de l'ETF devant le collège médical interinstitutionnel, fournitures médicales et médicaments ou autres services médicaux. Soutien psychosocial au personnel et autres initiatives.	
<b>Art. 149</b>	<i>Autres interventions</i>	<b>21 200.00</b>	<b>21 200.00</b>	<b>- 1 700.00</b>	<b>- 1 700.00</b>	<b>19 500.00</b>	<b>19 500.00</b>	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24, paragraphe 3.	
1 49 0	Autres interventions	21 200.00	21 200.00	- 1 700.00	- 1 700.00	19 500.00	19 500.00	Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, des recyclages professionnels, de l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'informations sur les questions de l'UE, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des consultants.	
								Prévisions: Ce crédit correspond aux besoins prévus au niveau de l'ETF, notamment: suivi de l'enquête menée auprès du personnel en 2016, plan à 360 degrés et individuel de perfectionnement des cadres, des responsables et coordinateurs de projets stratégiques, demandes individuelles de formation, formation en langues, activités institutionnelles et d'équipe;	
<b>Chap. 1 5 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>			<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	Ce crédit couvre entre autres des événements sociaux et des programmes institutionnels de bien-être mis en place par l'ETF.	
Art. 152	<i>Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>	<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>			<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	Prévisions: Activités et services sociaux/de bien-être, tels que festivités de Noël organisées par l'ETF, services de cantine/café pour les activités du personnel et les réunions internes, autres événements sociaux, frais de cantine de base et fontaine d'eau.	
								Prévisions révisées (1): Montant disponible après réévaluation des coûts réels	

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 52 0	Experts nationaux détachés	60 000.00	60 000.00	-	-	60 000.00	60 000.00	Ce crédit couvre les coûts des fonctionnaires nationaux ou internationaux et des employés du secteur privé temporairement affectés à l'ETF pour communiquer leurs connaissances dans des domaines dans lesquels ils bénéficient d'une expérience approfondie.	
<b>Chap. 1 7</b>	<b>Frais de réception et de représentation</b>	<b>8 500.00</b>	<b>8 500.00</b>	-	-	<b>8 500.00</b>	<b>8 500.00</b>	Prévisions: Coût estimé d'un expert national détaché pour une année complète	
<i>Art. 170</i>	<i>Frais de réception et de représentation</i>	<i>8 500.00</i>	<i>8 500.00</i>	-	-	<i>8 500.00</i>	<i>8 500.00</i>		
1 70 0	Frais de réception et de représentation	8 500.00	8 500.00	-	-	8 500.00	8 500.00	Ce chapitre couvre les frais de réception des invités (ex. repas, dîners, etc.).	
<b>TITRE 1</b>	<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>13 747 600.00</b>	<b>13 747 600.00</b>	<b>+ 50 000.00</b>	<b>+ 50 000.00</b>	<b>13 797 600.00</b>	<b>13 797 600.00</b>	Prévisions: frais de représentation, notamment les frais de restauration, de transport local et les petits cadeaux autorisés par le directeur, ainsi que les frais de représentation liés aux activités organisées à la fin de l'année	

**TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap. 2 0</b>	<b>Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>	<b>777 245.00</b>	<b>777 245.00</b>	<b>- 5 094.00</b>	<b>- 5 094.00</b>	<b>772 151.00</b>	<b>772 151.00</b>		
<i>Art. 200</i>	<i>Location</i>	<i>20 423.00</i>	<i>20 423.00</i>	<i>- 328.00</i>	<i>- 328.00</i>	<i>20 095.00</i>	<i>20 095.00</i>		
2 00 0	Location	20 423.00	20 423.00	- 328.00	- 328.00	20 095.00	20 095.00	Ce crédit couvre le bail immobilier. À partir de 2017, il inclut également les charges locatives, qui figuraient auparavant à la ligne budgétaire 2030.	
<i>Art. 202</i>	<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>	<i>148 762.00</i>	<i>148 762.00</i>	-	-	<i>148 762.00</i>	<i>148 762.00</i>	Prévisions: Montant symbolique pour le loyer des locaux de l'ETF dans la Villa Gualino: 1 EUR, loyer de bureau à Joseph II: 12 360 EUR indexation comprise, réservation pour le bureau alternatif de l'ETF: 2 500 EUR, charge locative 5 562 EUR.	
2 02 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	148 762.00	148 762.00	-	-	148 762.00	148 762.00	Prévisions revisées (1): Montant disponible après réévaluation des coûts réels	
<i>Art. 203</i>	<i>Nettoyage et entretien</i>	<i>608 060.00</i>	<i>608 060.00</i>	<i>- 4 766.00</i>	<i>- 4 766.00</i>	<i>603 294.00</i>	<i>603 294.00</i>	Ce crédit couvre les coûts de services publics (eau, gaz, électricité et chauffage).	
2 03 0	Nettoyage et entretien	608 060.00	608 060.00	- 4 766.00	- 4 766.00	603 294.00	603 294.00	Prévisions: selon la tendance actuelle des dépenses et les prévisions relatives à la Villa Gualino, avec une indexation de 3 % liée à une augmentation générale des coûts.	
<i>Art. 204</i>	<i>Aménagement des locaux</i>	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvre les coûts d'entretien (infrastructure, plantes, ascenseurs, chauffage, climatisation, conduits) et de nettoyage des parties communes et des parties du bâtiment occupées par l'ETF.	
								Le coût total du nettoyage et de l'entretien des parties communes du bâtiment varie en fonction du nombre de réparations et d'interventions non prévues au cours de l'année. L'âge de l'immeuble et de l'infrastructure ont comme corollaire pour cette estimation des risques de bris, de pannes et de besoins urgents susceptibles de découler de l'entretien préventif ou de remplacements. À partir de 2017, la ligne budgétaire «Nettoyage et entretien» s'intitule «Coûts liés au bâtiment» et intègre les dépenses des lignes budgétaires 2040, 2050, 2090, 2355.	
								Prévisions: Services de nettoyage suivant le contrat actuel, notamment les opérations d'entretien extraordinaire (100 000 EUR), remboursements des coûts à la Région Piémont pour la Villa Gualino (39 500 EUR), gestion des systèmes technologiques (55 000 EUR), entretien des plantes vertes (1 760 EUR), travaux extraordinaires liés à la gestion du système technologique (30 000 EUR), séparation des services publics (174 500 EUR), surveillance sur site et radio (90 000 EUR + 38 000 EUR), services RSPP (8 000 EUR), système de contrôle des accès (6 000 EUR), taxe sur le ramassage des ordures (39 000 EUR), expertise du bâtiment (20 000 EUR), divers remboursements à la Région Piémont (assurance), autres dépenses liées au bâtiment, régie d'avances pour les dépenses courantes, dépenses urgentes, personnel de garde	
								Priorités non incluses: 160 000 EUR supplémentaires devraient être nécessaires pour couvrir tous les travaux, les améliorations et les développements actuellement requis.	
								Prévisions revisées (1): Montant pouvant être débloqué après réévaluation des coûts réels	

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions revisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
2 04 0	Aménagement des locaux	-	-	-	-	-	-	Jusqu'en 2016, ce crédit couvrait la réalisation de petits travaux pour l'aménagement du bâtiment (modification des cloisons, plaques et panneaux, peinture, etc.). À partir de 2017, il est inclus dans la ligne budgétaire 2030.	
Art. 205	Sécurité et surveillance	-	-	-	-	-	-		
2 05 0	Sécurité et surveillance	-	-	-	-	-	-	Jusqu'en 2016, ce crédit était destiné à couvrir les diverses dépenses ayant trait à la sécurité du bâtiment. Les activités suivantes ont été rassemblées sous ce poste: surveillance, entretien du système anti-intrusion, achat et entretien d'un équipement contre l'incendie et coûts des inspections requises par le droit italien. À partir de 2017, il est inclus dans la ligne budgétaire 2030.	
Art. 209	Autres dépenses immobilières	-	-	-	-	-	-		
2 09 0	Autres dépenses immobilières	-	-	-	-	-	-	Jusqu'en 2016, ce crédit couvrait les autres dépenses immobilières qui ne sont pas prévues de manière spécifique, notamment les impôts et les routes, le drainage, le ramassage des ordures, ainsi que les coûts administratifs, payables au Villa Gualino Consortium comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071. À partir de 2017, ce crédit est inclus dans la ligne budgétaire 2030.	
<b>Chap. 2 1 Technologies de l'information et des communications</b>		<b>791 655.00</b>	<b>791 655.00</b>	-	-	<b>791 655.00</b>	<b>791 655.00</b>		
Art. 210	Dépenses TIC	<b>636 655.00</b>	<b>636 655.00</b>	-	-	<b>636 655.00</b>	<b>636 655.00</b>	Ce crédit couvre l'achat de matériel informatique, dont des serveurs de réseau, des PC, des imprimantes et des équipements de mise en réseau / communications, etc., ainsi que des accessoires et des consommables. Le matériel informatique est généralement remplacé tous les 3-4 ans et la quantité de matériel acheté dépend du nombre d'appareils vétustes. À partir de 2017, il inclut également les dépenses liées aux photocopieurs/télécopieurs, etc., auparavant inscrites à la ligne budgétaire 2200.	
2 10 0	Matériel TIC	78 000.00	78 000.00	-	-	78 000.00	78 000.00	Prévisions: Maintenance et remplacement concernant l'infrastructure TIC, le matériel de serveur, les dispositifs de stockage, les imprimantes, les protections pare-feu, les photocopieurs et les télécopieurs. Dépenses pour cartouches d'encre, supports de sauvegarde, améliorations de l'infrastructure de réseau (wifi et câblé), gestion des services d'impression, dématérialisation accrue. Priorités non incluses: 35 000 EUR supplémentaires devraient être nécessaires pour couvrir toutes les améliorations et les développements actuellement requis.	
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	390 355.00	390 355.00	-	-	390 355.00	390 355.00	Ce crédit couvre l'achat d'applications logicielles standard, leur maintenance et le développement de systèmes logiciels.	
								Prévisions: Service de soutien intranet, amélioration de la fonctionnalité intranet, amélioration de la fonctionnalité de la connexion IBM Extranet, amélioration de la fonctionnalité Allegro, système de gestion des projets, maintenance ALLEGRO, coût des licences et de la maintenance, continuation du déploiement de Sharepoint en tant que système de gestion des documents et des connaissances de l'ETF, intégration dans l'environnement Microsoft de l'ETF (par exemple, Office, Project, Exchange), maintenance de systèmes de l'ETF basés sur IBM Notes, tels que TRAMS, Dashboard, Timerecording etc. et intégration de ceux-ci dans d'autres systèmes de l'ETF, tels qu'ALLEGRO, ABAC, le stockage en nuage, l'acquisition et la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de la relation client et autres activités potentielles permettant une plus grande dématérialisation.	
2 10 3	Coûts des télécoms	168 300.00	168 300.00	-	-	168 300.00	168 300.00	Priorités non incluses: 114 000 EUR supplémentaires devraient être nécessaires pour couvrir toutes les améliorations et les développements actuellement requis.	
								Ce crédit couvre les frais fixes des abonnements, les coûts des communications et les coûts des services internet.	
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	155 000.00	155 000.00	-	-	155 000.00	155 000.00	Prévisions: Frais de téléphonie fixe et mobile, services de télécommunication, internet, maintenance des téléphones et du système de vidéoconférence	
<b>Chap. 2 2 Biens meubles et frais accessoires</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>- 858.00</b>	<b>- 858.00</b>	<b>4 142.00</b>	<b>4 142.00</b>	Ce crédit couvre les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE.	
Art. 220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000.00	5 000.00	- 858.00	- 858.00	4 142.00	4 142.00	Prévisions: Redevance annuelle ABAC, redevance annuelle ABAC Asset, redevance d'hébergement ABAC, facturation électronique ABAC, Testa-ng, coûts de mise en œuvre de SYSUPER, redevance annuelle e-Prior.	

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions revisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	5 000.00	5 000.00	- 858.00	- 858.00	4 142.00	4 142.00	<p>Ce crédit couvre l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation.</p> <p>Il a également été destiné au remplacement général du matériel bureautique vétuste, notamment les télécopieurs, les reliques, etc. À partir de 2017, son intitulé «Matériel technique et meubles» est remplacé par «Installations techniques et matériel bureautique», et il inclut les Meubles (auparavant inscrits au poste 2210). Les dépenses liées aux télécopieurs/photocopieurs ont été transférées sur la ligne budgétaire 2100 et les dépenses liées aux fontaines d'eau sur le poste 1490.</p> <p>Prévisions: modernisation continue des meubles vétustes</p> <p>Priorités non incluses: meubles supplémentaires (15 000 EUR)</p> <p>Prévisions revisées (1): Montant disponible après réévaluation des coûts réels</p>	
Art. 221	Mobilier	-	-	-	-	-	-		
2 21 0	Achat	-	-	-	-	-	-	<p>Jusqu'en 2016, ce crédit couvrait l'achat de nouveaux meubles. À partir de 2017, il est intégré dans la ligne budgétaire 2200.</p>	
<b>Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif</b>		<b>64 500.00</b>	<b>64 500.00</b>	<b>+ 5 952.00</b>	<b>+ 5 952.00</b>	<b>70 452.00</b>	<b>70 452.00</b>		
Art. 230	Papeterie et fournitures de bureau	<b>38 000.00</b>	<b>38 000.00</b>	<b>- 3 048.00</b>	<b>- 3 048.00</b>	<b>34 952.00</b>	<b>34 952.00</b>	<p>Fournitures de bureau, papier simple et à en-tête, enveloppes, cartes de visites, etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris)</p> <p>Prévisions: Articles de papeterie, papier, enveloppes, simples et au logo de l'ETF, cartes de visite, etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris, etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs.</p> <p>Prévisions revisées (1): Montant disponible après réévaluation des coûts réels et redéfinition interne des priorités</p>	
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	38 000.00	38 000.00	- 3 048.00	- 3 048.00	34 952.00	34 952.00		
Art. 232	Charges financières	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>	-	-	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>		
2 32 0	Diverses dépenses financières	500.00	500.00	-	-	500.00	500.00	<p>Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts.</p> <p>Prévisions: Diverses dépenses financières (couvre les frais bancaires)</p>	
Art. 233	Frais de contentieux	<b>26 000.00</b>	<b>26 000.00</b>	<b>+ 9 000.00</b>	<b>+ 9 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<p>Jusqu'en 2016, ce crédit ne couvrait que les frais généraux de contentieux, les frais de justice et les honoraires des avocats indépendants. À partir de 2017, il intègre des frais divers liés à l'assurance (2350) et aux publications (2360) sous le nouvel intitulé de «Dépenses de contentieux, d'assurances et de publications diverses» (au lieu de «Frais de contentieux»)</p> <p>Prévisions: Services juridiques - provision pour le conseil juridique externe, publication du budget de l'ETF et des documents y relatifs au Journal officiel, assurance accidents VANBREDA, responsabilité civile MARSH, assurance vol Unipol, assurance collective vs accidents pour le personnel non statutaire (VanBreda), incendie, ARD et assurance électronique UNIPOL, provision pour rapprochement</p> <p>Prévisions revisées (1): En tant que mesure de suivi de la politique approuvée en matière de santé et de sécurité, l'ETF a commandé une étude consultative sur la couverture d'assurance relative à la participation aux missions, manifestations et visites d'étude. Cette action n'était pas prévue dans le budget initial. Son coût sera couvert par les économies effectuées sur les lignes budgétaires d'autres crédits.</p>	
2 33 0	Frais de contentieux	26 000.00	26 000.00	+ 9 000.00	+ 9 000.00	35 000.00	35 000.00		
Art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	-	-	-	-	-	-		
2 35 0	Assurances diverses	-	-	-	-	-	-	<p>Ce crédit couvre les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2330.</p>	
2 35 2	Frais divers de réunions internes	-	-	-	-	-	-	<p>Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF.</p> <p>Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement sont couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement. À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 1490.</p>	

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 35 5	Menues dépenses	-	-	-	-	-	-	Ce poste couvre les autres dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes (par ex. fenêtres/portes cassées, inondations, plomberie, changement de serrures, etc.). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2030.	
Art. 236	Publications	-	-	-	-	-	-		
2 36 0	Publications	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvre les frais des documents juridiques que l'ETF est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.). À partir de 2017, ce crédit est intégré dans la ligne budgétaire 2330.	
<b>Chap. 2 4 Affranchissement et télécommunications</b>		<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>	-	-	<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>		
Art. 240	Correspondance et frais de port	<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>	-	-	<b>20 200.00</b>	<b>20 200.00</b>		
2 40 0	Correspondance et frais de port	20 200.00	20 200.00	-	-	20 200.00	20 200.00	Ce crédit couvre les frais de correspondance et de port, dont l'expédition de colis par la poste.	
<b>Chap. 2 5 Frais de réunion et de convocation</b>		<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	Prévisions: DHL - estimation basée sur l'exercice précédent (20 000 EUR), achat de timbres, régie d'avances pour courrier (200 EUR)	
Art. 250	Frais de réunion et de convocation	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>		
2 50 0	Frais généraux de réunions	150 000.00	150 000.00	- 50 000.00	- 50 000.00	100 000.00	100 000.00	Ce crédit couvre les frais de réunion du conseil de direction et la participation des membres dudit conseil à d'autres réunions organisées par l'ETF.	
<b>TITRE 2 TOTAL DU TITRE 2</b>		<b>1 808 600.00</b>	<b>1 808 600.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>- 50 000.00</b>	<b>1 758 600.00</b>	<b>1 758 600.00</b>	Prévisions: Trois réunions du conseil de direction d'une journée chacune, 50 participants.	
						Prévisions révisées (1): Les coûts relatifs à la réunion d'avril et à une partie de la réunion de juin du conseil de direction ont déjà été engagés fin 2016 afin de réservé le lieu et d'assurer l'envoi des invitations.			

**TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES**

<b>Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles</b>		<b>529 500.00</b>	<b>529 500.00</b>	-	-	<b>529 500.00</b>	<b>529 500.00</b>		
Art. 301	Diffusion des informations	<b>344 500.00</b>	<b>344 500.00</b>	-	-	<b>344 500.00</b>	<b>344 500.00</b>		
3 01 0	Publications générales	344 500.00	344 500.00	-	-	344 500.00	344 500.00	Ce crédit couvre les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution de publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les activités institutionnelles, la mise à jour et le développement du site web. Jusqu'en 2016, ce crédit s'intitulait «Publications générales».	
						Prévisions: MÉDIAS NUMÉRIQUES: photocopieur couleur, dépenses courantes (30 000 EUR)			
						Révision du site Internet de l'ETF: 100 000 EUR			
						COMMUNICATION EXTERNE: Activités médiatiques et audiovisuelles institutionnelles en cours (110 000 EUR)			
						COMMUNICATION INTERNE: petit budget pour les activités diverses de communication interne (4 500 EUR)			
						PUBLICATIONS: publications et autres productions de contenu (films, présentations en ligne, publications, magazine «Live and Learn», modèles, qualité à travers le comité de rédaction) (100 000 EUR)			
<b>Art. 303 Associations professionnelles et frais de participation</b>		<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	-	-	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>		
3 03 0	Associations professionnelles et frais de participation	5 000.00	5 000.00	-	-	5 000.00	5 000.00	Ce crédit couvre les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation.	
						Prévisions: Frais d'affiliation divers			
<b>Art. 304 Frais de traduction</b>		<b>180 000.00</b>	<b>180 000.00</b>	-	-	<b>180 000.00</b>	<b>180 000.00</b>		
3 04 0	Frais de traduction	180 000.00	180 000.00	-	-	180 000.00	180 000.00	Ce crédit couvre les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques.	
						Prévisions: Traductions de documents de l'ETF, sur la base des années précédentes.			
<b>Chap. 3 1 Actions prioritaires : activités du programme de travail</b>		<b>3 408 300.00</b>	<b>3 408 300.00</b>	-	-	<b>3 408 300.00</b>	<b>3 408 300.00</b>		
Art. 310	Actions prioritaires : Activités du programme de travail	<b>3 188 300.00</b>	<b>3 188 300.00</b>	-	-	<b>3 188 300.00</b>	<b>3 188 300.00</b>		

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions revisées 1/2017
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
3 10 0	Projets Stratégiques	3 188 300.00	3 188 300.00	-	-	3 188 300.00	3 188 300.00	Ce crédit couvre les coûts associés à la mise en œuvre des projets stratégiques, tels que décrits dans le programme de travail.  Prévisions: Les projets stratégiques de l'ETF sont concentrés sur les domaines thématiques suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD)</li><li>• Processus de Turin</li><li>• Qualifications</li><li>• Gouvernance EFP</li><li>• Fourniture et qualité de l'EFP</li><li>• Emploi et employabilité</li><li>• Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales</li></ul> Pour plus de détails, voir le programme de travail.
Art. 314	<i>Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes</i>	<b>220 000.00</b>	<b>220 000.00</b>	-	-	<b>220 000.00</b>	<b>220 000.00</b>	
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	220 000.00	220 000.00	-	-	220 000.00	220 000.00	Ce crédit couvre les dépenses liées à l'évaluation et aux services d'audit. L'ETF a établi un seuil indicatif de 7,5 % des crédits affectés au chapitre 31 concernant ses activités de contrôle de la qualité. Ces fonds sont alloués selon les plans annuels d'audit et d'évaluation adoptés dans le programme de travail.  Prévisions: Contrôle et évaluation, vérification et gestion des risques, gestion des parties prenantes, gestion des connaissances. Pour plus de détails, voir le programme de travail.
Art. 315	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage</i>	-	-	-	-	-	-	
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines (IEVP - SEMED et Europe orientale). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.  Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.
Art. 316	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement</i>	-	-	-	-	-	-	
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE (IPA / Europe du Sud-Est, Turquie et Europe orientale) en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.  Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.
Art. 317	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement</i>	-	-	-	-	-	-	

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	-	-	-	-	-	-	Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement (ICD / CA). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 318	<i>Projets dans le développement des compétences thématiques</i>	-	-	-	-	-	-	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	-	-	-	-	-	-	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien au développement des politiques de la Commission européenne et de pays partenaires grâce au développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 319	<i>Projets: Innovation &amp; Apprentissage</i>	-	-	-	-	-	-	Prévisions: à partir de 2015, toutes les activités de projets sont regroupées sous la ligne budgétaire 3100, les crédits de paiement seront disponibles pour les activités engagées précédemment.	
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	-	-	-	-	-	-	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien au développement des politiques de la Commission européenne et de pays partenaires grâce à des politiques fondées sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les frais de publication et de traduction associés. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
<b>Chap. 3 2 Missions opérationnelles</b>									
Art. 320	<i>Missions opérationnelles</i>	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	-	-	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>		
3 20 0	Missions opérationnelles	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	-	-	<b>650 000.00</b>	<b>650 000.00</b>	Ce crédit couvre: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaires encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.	
TITRE 3	<b>TOTAL DU TITRE 3</b>	<b>4 587 800.00</b>	<b>4 587 800.00</b>	-	-	<b>4 587 800.00</b>	<b>4 587 800.00</b>	Prévisions: Missions opérationnelles afin de soutenir la mise en œuvre des projets stratégiques. Des efforts sont mis en œuvre pour réduire les crédits affectés aux missions grâce au recours plus intensif à la vidéoconférence et aux synergies.	

**TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne**

<b>Chap. 8 0</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
Art. 880	<i>L'apport en nature de la Communauté européenne</i>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
TITRE 8	<b>TOTAL DU TITRE 8</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		

**TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES**

<b>Chap. 9 9</b>	<b>Dépenses non spécialement prévues</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
Art. 990	<i>Réserve</i>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
9 90 0	Réserve	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
TITRE 9	<b>TOTAL DU TITRE 9</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		

**TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES**

<b>Chap. 10 1</b>	<b>Résultats des années antérieures</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	-	-	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		
-------------------	---	-------------	-------------	---	---	-------------	-------------	--	--

Poste/Art	Titre	Budget initial 2017		Amendements 1/2017		Budget révisé 1/2017		Prévisions révisées 1/2017
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
10 10	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
10 10 0	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	
<b>TITRE 10</b>	<b>TOTAL DU TITRE 10</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF</b>		<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>			<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>	

**TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)**

Chap. 4 2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations	p.m.	p.m.	+ 69 237.63	+ 69 237.63	69 237.63	69 237.63		
Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	+ 69 237.63	+ 69 237.63	69 237.63	69 237.63		
4 20 0 Le projet GEMM	p.m.	p.m.	+ 69 237.63	+ 69 237.63	69 237.63	69 237.63	Prévisions: L'ETF a reçu tous les fonds relatifs à la gouvernance au profit de l'employabilité dans la région méditerranéenne (GEMM). Le projet dispose d'un budget total de 3 130 000 EUR (comprenant une participation de l'ETF à hauteur de 1 130 000 EUR). Les activités se sont achevées en 2016. Les derniers paiements pour le projet devraient intervenir courant 2017.	
4 20 1 Le projet FRAME	-	-	-	-	-	-	Prévisions: L'ETF a perçu en 2013 et 2014 de la DG Élargissement les 1 400 000 EUR prévus pour le projet «Compétences pour l'avenir» (FRAME), qui devait être mis en œuvre en 2013-2014. Toutes les activités devraient s'achever en décembre 2014, tandis que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés courant 2015. Le projet est finalisé.	
Chap. 4 3 Coopération avec des institutions nationales	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
Art. 430 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.		
4 30 0 Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	-	-	p.m.	p.m.	Prévisions: Fonds non utilisés provenant du ministère italien des affaires étrangères pour finaliser et payer les activités convenues de l'ETF au Liban. Toutes les activités ont été réalisées, aucun fonds ni aucune activité supplémentaires ne sont prévus dans le cadre de cette coopération.	
<b>TITRE 4</b>	<b>TOTAL DU TITRE 4</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>+ 69 237.63</b>	<b>+ 69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	<b>69 237.63</b>	

OTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF	p.m.	p.m.	+ 69 237.63	+ 69 237.63	69 237.63	69 237.63	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>20 144 000.00</b>	<b>+ 69 237.63</b>	<b>+ 69 237.63</b>	<b>20 213 237.63</b>	<b>20 213 237.63</b>	

**FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION**

GB/17/DEC/008

**Budget révisé 1/2017**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>Grade</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	postes autorisés		postes autorisés		Situation au	31 Dec 2015
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1		1		1
AD 13		3		6		0
AD 12		12		13		8
AD 11		9		9		9
AD 10		5		6		5
AD 9		13		12		12
AD 8		13		7		7
AD 7		1		5		14
AD 6						2
AD 5						1
<i>Sous-total AD</i>	<i>0</i>	<i>57</i>	<i>0</i>	<i>59</i>	<i>0</i>	<i>59</i>
AST 11		2		2		
AST 10		4		4		1
AST 9		10		9		7
AST 8		6		6		4
AST 7		4		4		5
AST 6		4		4		3
AST 5		1		2		4
AST 4						3
AST 3						4
AST 2						
AST 1						
<i>Sous-total AST</i>		<i>31</i>		<i>31</i>		<i>31</i>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>90</b>

# FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/17/DEC/008

## Budget révisé 1/2017

### Échéancier de paiement

#### Chapitre 3 0

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	175 500	175 500
Crédits 2016	<b>529 500</b>	354 000
Total	705 000	<b>529 500</b>
		175 500

#### Chapitre 3 1

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	1 268 000	1 268 000
Crédits 2016	<b>3 408 300</b>	2 140 300
Total	4 676 300	<b>3 408 300</b>
		1 268 000

#### Chapitre 3 2

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2017	2018
Engagements contractés avant 2016 restant à liquider	95 500	95 500
Crédits 2016	<b>650 000</b>	554 500
Total	745 500	<b>650 000</b>
		95 500